Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT N°5 DE LA COUR DES COMPTES

Gestion des travaux de restauration de la cathédrale et d'autres monuments historiques

Le 5e rapport de la Cour des comptes porte sur les travaux de restauration de la cathédrale et d'autres monuments historiques du canton. Il révèle des lacunes dans le cadrage, par l'Etat, des opérations confiées en sous-traitance à des mandataires privés. La Cour des comptes formule des recommandations visant à permettre à l'État de recouvrer la maîtrise de la gestion financière et technique des opérations.

La cathédrale de Lausanne est un chantier permanent depuis sa construction au 13°siècle. Les polémiques n'ont jamais manqué sur la meilleure manière d'effectuer les travaux d'entretien et de restauration. Actuellement les montants engagés sont très importants, de l'ordre de la dizaine de millions de francs tous les 10 ans. L'église St-Jean-Baptiste de Grandson, qui appartient également au canton a été entièrement restaurée récemment et offre un contrepoint intéressant avec les travaux accomplis sur la cathédrale. La restauration prochaine du château St-Maire s'inscrit dans la même perspective.

La Cour des comptes constate que la sous-traitance pratiquée par l'administration n'est pas suffisamment encadrée. L'État est trop souvent éloigné de la gestion des projets et ne maîtrise pas suffisamment la conduite financière et technique des opérations confiées à des mandataires privés.

La commission technique de la cathédrale qui supervise l'ensemble des travaux présente d'importants défauts de fonctionnement. Le taux d'absence hors normes des membres et experts désignés par le Conseil d'Etat ajouté à la participation systématique des mandataires privés aux prises de décision stratégiques et opérationnelles contribue à réduire le rôle dirigeant que l'État devrait assumer.

Les principales recommandations formulées par la Cour des comptes sont les suivantes :

- Le fonctionnement des organes chargés de la restauration des monuments

historiques, en particulier de la cathédrale, doit être revu afin de permettre à l'État de recouvrer la maîtrise de la gestion financière et technique des opérations.

- Des crédits d'études doivent être sollicités pour tous les chantiers de restauration importants, car il est très délicat d'entamer des travaux sur des monuments dont l'état réel est mal connu, ce qui peut conduire à des surcoûts ou à des options de restauration contestées.

- L'entretien courant doit être mieux assuré avec une planification et des budgets réguliers, afin d'éviter la répétition fréquente de travaux de restauration lourds et coûteux. Cette politique est suivie par les responsables de nombreux édifices européens, en particulier à Berne et Strasbourg pour citer deux édifices construits dans des matériaux semblables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 2009

Anne Weill-Lévy, 021 316 58 14 ou 078 854 49 40 - Jean-Claude Rochat, 021 316 58 10

Rapport_Cour_comptes_Cathédrale_241109